



Circulaire 7388

du 27/11/2019

Concours Réalisez une capsule vidéo « métier » avec Abdel en Vrai

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 26/11/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Présentation du concours organisé par la Fondation pour l'enseignement
Mots-clés	concours, vidéo, métier, orientation positive

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :
Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Voir circulaire		

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à l'initiative du groupe Ecoles – Entreprises de Charleroi, un concours sera proposé à vos élèves dès la rentrée, afin de leur permettre de participer à la réalisation de trois capsules vidéo sous la supervision et en collaboration avec le Youtubeur Abdel en Vrai : cet humoriste primé bruxellois de l'année 2013, outre ses capsules humoristiques sur des thèmes de société tels que les Droits Humains, la lutte contre la discrimination, le vivre-ensemble, l'école,... est reconnu pour son engagement en faveur de l'insertion des jeunes dans l'emploi, grâce à son asbl « Dream ».

Le Groupe Ecoles-Entreprises de Charleroi a été mis en place à l'initiative de la Fondation pour l'Enseignement. En font partie le Bassin EFE de Charleroi, le secteur AGORIA, le catalyseur d'emploi de Charleroi CATCH, plusieurs entreprises industrielles de la région, la Cité des Métiers de Charleroi et l'Administration Générale de l'Enseignement (via la Direction Relations Ecoles-Monde du Travail – DREMT).

Ces trois capsules ont pour objectif de soutenir l'axe « orientation positive » notamment priorisé par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, en développant l'information « métier » à destination directe des jeunes et de leurs parents.

Les capsules « métier » classiques existantes sont de qualité mais on constate qu'elles ne sont pas utilisées ou partagées par les jeunes. Dès lors, il a été décidé de prendre une approche originale en recourant à un Youtubeur connu des jeunes, qui sache les mobiliser et qui travaillera avec eux pour la réalisation des capsules.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ce projet.

La Ministre de l'Education,

Caroline DESIR

Concours – Réalisez une capsule vidéo « métier » avec Abdel en Vrai

1. Objet du concours : réalisation d'une capsule vidéo sur le thème : « Métiers de l'industrie : pas assez stylés ?! »

Le concours consiste en la réalisation vidéo ou sous forme de script, d'une capsule de 90 à 180 secondes, sur le thème suivant : « *Métiers de l'industrie : pas assez stylés ?!* ».

1.1. Message de la vidéo

Cette vidéo doit faire passer les/l'un des messages suivants :

- Il faut casser l'image négative des métiers techniques et manuels : ce sont des métiers d'avenir !
- Les jeunes ont besoin de plus d'infos sur les métiers pour choisir leur orientation
- Pour convaincre les jeunes de s'intéresser aux métiers techniques et manuels, il faut....

Des fiches-métier de l'industrie sont disponibles sur le site www.moncolemonmetier.be . Les participants sont encouragés à les consulter pour réaliser leur capsule.

La capsule doit susciter l'intérêt des jeunes (entre 13 et 16 ans) pour les métiers de l'industrie en montrant une autre image de ces métiers et des gens qui les pratiquent, aborder la problématique du choix d'option et donner envie à Abdel de collaborer avec le/les réalisateur-trices.

Dès lors, les élèves ne doivent pas hésiter à se montrer originaux, voire décalés. Bien entendu, le contenu doit être :

- Respectueux des autres ;
- Ne pas comporter de message à caractère discriminant, raciste ou sexiste ;
- Ne pas verser dans le vulgaire ;
- Ne pas comporter de scène ou de message violent.

1.2. Format

Matériel :

Deux possibilités :

- 1.** La vidéo peut être réalisée avec du matériel professionnel appartenant à l'établissement scolaire, avec l'autorisation de la direction ou via la simple utilisation de la fonction « vidéo » d'un smartphone.

Elle peut être réalisée en un seul plan (sans montage), ou avec montage à l'aide d'une appli gratuite.

Des connaissances de base en réalisation et montage peuvent être un plus mais ne sont pas nécessaires.

- 2.** Il peut s'agir d'un simple script, ne nécessitant pas de montage ou de tournage. Dans ce cas, le script doit :
- Décrire le/les lieux dans le(s)quel(s) le tournage pourrait se dérouler (école, site industriel, atelier, ville,...)
 - Préciser les intervenants (qui, quel âge, brève description, rôle)
 - Contenir les dialogues des intervenants et éventuellement la « voix-off »

Durée : La capsule doit durer entre 90 et 180 secondes.

1.3. Conditions de participation

- Ce concours est ouvert à tous les établissements de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (plein exercice, alternance et spécialisé), et s'adresse aux élèves de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (général, technique ou professionnel de plein exercice ou en alternance).
- La vidéo (ou le script) doit être réalisée par équipe de deux à cinq élèves, ou un élève seul.
- Les participants s'engagent à partager leur capsule sur leurs réseaux sociaux.
- L'ensemble des élèves participants doit avoir rempli le formulaire relatif au droit à l'image ci-joint. Si la capsule vidéo des élèves filme des intervenants extérieurs à l'équipe, ceux-ci doivent avoir également consenti à octroyer leur droit d'image dans ce cadre.
- La réalisation de la vidéo peut se faire dans le cadre d'un cours, mais ce n'est pas obligatoire. Le soutien du corps enseignant est cependant déterminant pour la sélection. Dès lors, chaque participant devra identifier un ou plusieurs enseignants « parrains/marraines » du projet. Ces enseignants seront invités à accompagner les élèves lors de la réalisation des capsules vidéo avec Abdel en Vrai et son équipe.

1.4. Dépôt des projets

Afin d'assurer la transmission des projets au jury, il est demandé :

- Soit de les transmettre via un logiciel libre de type « wetransfer » à l'adresse jeny.clavareau@fondation-enseignement.be
- Soit de les charger sur YouTube, avec pour paramètre de confidentialité « Non répertoriée ». Cela permet de générer un lien vers la vidéo, laquelle ne pourra être accessible que pour les personnes disposant de ce lien. Le lien devra être envoyé à l'adresse jeny.clavareau@fondation-enseignement.be

Les projets devront être envoyés **entre le 9 décembre 2019 et le 13 janvier 2020 à minuit** (il n'y aura pas de délai supplémentaire accordé, sauf problème technique lors de la transmission), avec, en annexe :

- Les formulaires relatifs au droit à l'image dûment complétés ;
- Le formulaire de parrainage de l'école dûment complété ;

En cas de difficulté technique liée à l'envoi des projets, veuillez contacter Mme Jeny Clavareau – 0499/11.11.81 jeny.clavareau@fondation-enseignement.be

2. Séance d'information aux écoles

Les écoles intéressées qui souhaitent en savoir plus sur le concours et le projet de sensibilisation aux métiers de l'industrie qui en découle sont cordialement invitées au « **CDM café** », walking lunch de la Cité des Métiers de Charleroi, Espace Trésignies, Avenue Général Michel, 1E bte 4, 6000 Charleroi (Aile Dixmude, 2ème étage) **le mercredi 20 novembre 2019 à 13h00**. Merci de bien vouloir confirmer votre participation à l'adresse suivante : aurore.bisconti@fwb.be (Cheffe de projet de la chambre Enseignement du Bassin Hainaut Sud). Si vous ne pouvez pas participer à la séance, mais que vous souhaitez recevoir des informations complémentaires, veuillez contacter Mme Bisconti par mail ou au 071/15 98 20.

Cette séance sera assurée par la Chambre enseignement du Bassin Hainaut Sud, la Cité des Métiers et la Fondation pour l'Enseignement.

3. Sélection des lauréats

Le jury sera composé de Abdel en Vrai (et d'un ou plusieurs membres de son équipe), de la Cité des Métiers de Charleroi, de la DREMT (Direction Relations Ecoles-Monde du Travail de la Direction Générale de l'Enseignement), de CATCH, de la Chambre Enseignement du Bassin Hainaut-Sud, et de la Fondation pour l'Enseignement.

Le jury portera une attention toute particulière à :

- La justesse du message porté par la vidéo (ou le script) au regard des défis de l'orientation positive vers le qualifiant et de l'image des métiers de l'industrie ;
- L'implication du/des élève(s) dans le projet ;
- L'originalité du projet ;
- Le respect du format exigé ;

Le jury sélectionnera un minimum de 2 projets.

Il se réunira entre le 14 et le 21 janvier 2020. **Les résultats du concours seront transmis aux écoles participantes par courriel au plus tard le 23 janvier 2020.**

4. Prix

Le/les lauréat(s) auront l'opportunité de participer à l'une des deux séances de tournage de capsules vidéo avec Abdel.

Cela impliquera un déplacement dans l'une des entreprises du secteur de l'industrie proche de la ville de Charleroi, en compagnie de deux enseignants, durant une journée entre le **27 janvier et le 29 février**. Nous attirons l'attention des directions que le déplacement doit être pris en charge par l'école.

Les équipes lauréates se verront remettre un prix offert par l'Administration Générale de l'Enseignement lors d'un événement organisé en mars ou avril 2020 à Charleroi, à l'occasion duquel les capsules vidéo produites avec Abdel en Vrai seront présentées au public.

Formulaire de supervision de la participation au concours par le corps enseignant

Je soussigné-e (prénom, nom) :

Professeur-e de (matière, année) :

Email :

(Et)

Je soussigné-e (prénom, nom) :

Professeur-e de (matière, année) :

Email :

Avec l'autorisation de la direction de l'établissement,

Endosse(nt) le rôle de parrain/marraine du projet **de réalisation d'une capsule « vidéo métier » avec *Abdel en Vrai***, afin de soutenir et d'accompagner le/les élèves participants au concours.

Dans ce cadre, je/nous :

- Soutiendrons et conseillerons les élèves dans la réalisation de leur capsule vidéo/script ayant pour thème « Les métiers de l'industrie : pas assez stylés ?! », notamment en veillant au respect des prescrits du concours, et en informant les élèves sur les métiers via les outils à notre disposition :
 - Fiches-métier et informations sur l'enseignement qualifiant : www.moncolemonmetier.cfwb.be
 - Sites des Cités des Métiers : www.cdmcharleroi.be – www.citedesmetiers.brussels – www.cdmnamur.be
- Transmettrons les productions des élèves à l'adresse jeny.clavareau@fondation-enseignement.be (modalités et date limite d'envoi dans la circulaire)
- Accompagnerons les élèves lauréats pour la journée de tournage avec Abdel en Vrai.

Date :

Signature(s) :

Convention de cession de son droit à l'image pour personnes majeures

Préambule

Dans le cadre du concours « **Réalisez une capsule vidéo métier avec Abdel en Vrai** », les partenaires du projet (La Communauté française, Agoria, La Cité des Métiers de Charleroi, La Fondation pour l'Enseignement, L'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi de la zone Hainaut-sud, Sonaca, Alstom, Catch, Les page Facebook et Instagram de Gui-Home (No Picture Please Agency)) sont amenés à effectuer des tournages et à diffuser des reportages, notamment sur des sites internet.

Autorisation de la personne représentée (+ 18 ans)

Article 1^{er}. Objet.¹

Le soussigné, _____ (prénom/nom),
né(e) le _____, à _____,
domicilié(e) _____,
code postal : _____ localité : _____,
élève en _____ (classe)
de l'école _____

- autorise les partenaires du projet à utiliser les images tournées sur lesquelles apparaît le soussigné, dans les limites prévues à l'article 2.
- n'autorise pas les partenaires du projet à utiliser les images tournées sur lesquelles apparaît le soussigné.

Article 2. Description de l'usage.

Les partenaires du projet sont amenés à reproduire tout ou partie des images tournées dans les versions montées et informatiques de leurs documents ainsi que sur leurs sites internet. Tout usage préjudiciable à l'honneur et/ou à la réputation de la personne représentée est exclu.

Article 3. Durée et étendue géographique.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et dans tous les pays.

¹ Cocher votre choix

Article 4. Modifications.

La personne représentée autorise les modifications des paramètres des images tournées (couleur, taille, cadrage, définition, ajout d'effets spéciaux, etc.).

Article 5. Identité.²

- La personne n'autorise pas les partenaires du projet à mentionner son identité.
- La personne autorise les partenaires du projet à mentionner son identité.

Il incombera à la Communauté française de déterminer les modalités d'indication de l'identité de la personne. Le cas échéant, elle peut également choisir de ne pas la mentionner.

Article 6. Rémunération.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Article 7

Les droits non expressément cédés par la présente convention étant réservés au titulaire du droit à l'image, les partenaires du projet s'engagent à communiquer les coordonnées du titulaire du droit à l'image à tout tiers qui les contacterait dans le but de réaliser une exploitation des images tournées.

Fait à _____ en deux exemplaires, chaque partie

reconnaissant avoir reçu un exemplaire original, le ____/____/20__

Signature de la personne représentée :

² Cocher votre choix

Convention de cession de son droit à l'image pour personnes mineures

Préambule

Dans le cadre du concours « **Réalisez une capsule vidéo métier avec Abdel en Vrai** », les partenaires du projet (La Communauté française, Agoria, La Cité des Métiers de Charleroi, La Fondation pour l'Enseignement, L'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi de la zone Hainaut-sud, Sonaca, Alstom, Catch, Les page Facebook et Instagram de Gui-Home (No Picture Please Agency)) sont amenés à effectuer des tournages et à diffuser des reportages, notamment sur des sites internet.

Autorisation de la personne représentée (- 18 ans)

Article 1^{er}. Objet.³

Le soussigné, _____ (prénom/nom),

Responsable de _____ (prénom/nom),

né(e) le _____, à _____,

domicilié(e) _____,

code postal : _____ localité : _____,

élève en _____ (classe)

de l'école _____

- autorise les partenaires du projet à utiliser les images tournées sur lesquelles apparait le soussigné, dans les limites prévues à l'article 2.
- n'autorise pas les partenaires du projet à utiliser les images tournées sur lesquelles apparait le soussigné.

Article 2. Description de l'usage.

Les partenaires du projet sont amenés à reproduire tout ou partie des images tournées dans les versions montées et informatiques de leurs documents ainsi que sur leurs sites internet. Tout usage préjudiciable à l'honneur et/ou à la réputation de la personne représentée est exclu.

Article 3. Durée et étendue géographique.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et dans tous les pays.

³ Cocher votre choix

Article 4. Modifications.

La personne représentée autorise les modifications des paramètres des images tournées (couleur, taille, cadrage, définition, ajout d'effets spéciaux, etc.).

Article 5. Identité.⁴

- La personne n'autorise pas les partenaires du projet à mentionner son identité.
- La personne autorise les partenaires du projet à mentionner son identité.

Il incombera à la Communauté française de déterminer les modalités d'indication de l'identité de la personne. Le cas échéant, elle peut également choisir de ne pas la mentionner.

Article 6. Rémunération.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Article 7

Les droits non expressément cédés par la présente convention étant réservés au titulaire du droit à l'image, les partenaires du projet s'engagent à communiquer les coordonnées du titulaire du droit à l'image à tout tiers qui les contacterait dans le but de réaliser une exploitation des images tournées.

Fait à _____ en deux exemplaires, chaque partie

reconnaissant avoir reçu un exemplaire original, le ____/____/20__

Signature de la personne représentée :

⁴ Cocher votre choix